

PROCES-VERBAL
de la séance du Conseil communal
du mercredi 4 mars 2009

N° 24 / 2006 - 2011

Présidence de M. Frédéric Ambresin

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 4 février 2009.
2. Communications du Bureau.
3. Communications de la Municipalité.
4. Rapport de la Municipalité :
 - N° 10/3.09 Réponse à la motion Jean-Jacques Aubert et consorts "Pour un éclairage public morgien moins gourmand". (SVI)
5. Préavis de la Municipalité :
 - N° 11/3.09 Demande d'un crédit de CHF 70'000.00 pour le renouvellement du système de gestion informatique de l'Accueil et restauration pour enfants en milieu scolaire (AREMS). (SVI)
6. Rapports de commissions :
 - N° 4/2.09 Demande d'un crédit annuel de CHF 120'000.00 pour couvrir les dépenses nettes qui découleront de la création de la Maison du dessin de presse;
 - N° 1/3.09 Acceptation de la succession de Mme Rosa Schopfer;
 - N° 8/3.09 Demande d'un crédit de CHF 120'000.00 pour l'établissement du plan d'assainissement du bruit routier conformément à l'Ordonnance fédérale sur la protection contre le bruit;
 - N° 9/3.09 Mise en place d'un réseau de vélos en libre service à Morges et demande d'un crédit de subventionnement unique de CHF 250'000 pour la création de 5 stations à vélos et d'une subvention annuelle

de CHF 25'000 à l'Association Lausanne Roule – Rapport de majorité et rapport de minorité;

- N° 12/3.09 Demande d'un crédit de CHF 70'000.00 pour le remplacement de l'éclairage public au Sentier du Moulin.
7. Interpellation Laurent Pellegrino "Recensement des arbres à abattre et protection des essences majeures"
 8. Motion du Groupe des socialistes, verts et indépendants "En faveur d'une charte pour favoriser l'achat des produits du commerce équitable". - Dépôt et développement.
 9. Réponses de la Municipalité aux questions en suspens.
 10. Questions, vœux et divers.

L'ordre du jour est accepté à l'unanimité.

Le Conseil siège à la demande de la Municipalité.

100 Conseillères et Conseillers ont été régulièrement convoqués.
11 sont absents,
89 sont présents.

Le quorum est atteint et le Conseil peut valablement délibérer.

Conseillères et Conseillers absents (**excusés**)

André BERGER	Giuseppina BIERI	Jean-Hugues BUSSLINGER
Mustapha CADIR	Béatrice DELAPRAZ	Julien DYON
Béatrice GENOUD	Jean-Claude GOY	Ilda MARTIN
Jean-Marc PASCHE	Raul RAMIREZ	

DOCUMENTS EN MAIN DES CONSEILLERS

1. Procès-verbal de la séance du 4 février 2009.
2. Rapport de la Municipalité

N° 10/3.09 *Direction des infrastructures et énergies*
Objet : Réponse à la motion Jean-Jacques Aubert et consorts "Pour un éclairage public morgien moins gourmand". (SVI)

3. Préavis de la Municipalité

N° 11/3.09 *Direction du patrimoine et administration scolaire**Direction des finances, économie et contrôle de gestion*

Objet : Demande d'un crédit de CHF 70'000.00 pour le renouvellement du système de gestion informatique de l'Accueil et restauration pour enfants en milieu scolaire (AREMS). (SVI)

4. Rapports de commissions

N° 4/2.09 *Municipalité en corps*

Objet : Demande d'un crédit annuel de CHF 120'000.00 pour couvrir les dépenses nettes qui découleront de la création de la Maison du dessin de presse;

N° 1/3.09 *Municipalité en corps*

Objet : Acceptation de la succession de Mme Rosa Schopfer;

N° 8/3.09 *Direction de l'aménagement du territoire et développement durable*

Objet : Demande d'un crédit de CHF 120'000.00 pour l'établissement du plan d'assainissement du bruit routier conformément à l'Ordonnance fédérale sur la protection contre le bruit;

N° 9/3.09 *Municipalité en corps*Objet : Mise en place d'un réseau de vélos en libre service à Morges et demande d'un crédit de subventionnement unique de CHF 250'000 pour la création de 5 stations à vélos et d'une subvention annuelle de CHF 25'000 à l'Association Lausanne Roule – Rapport de **majorité** et rapport de **minorité**;N° 12/3.09 *Direction des infrastructures et énergies*

Objet : Demande d'un crédit de CHF 70'000.00 pour le remplacement de l'éclairage public au Sentier du Moulin.

5. Réponse de la Municipalité à l'interpellation Laurent Pellegrino "Recensement des arbres à abattre et protection des essences majeures".

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 4 février 2009

Le Secrétaire demande d'apporter une correction au premier paragraphe de la page 508 : " Mme Claudine DIND insiste sur le vœu N° 3 de la commission demandant que chaque Wi-Fi soit éteint **lorsqu'il** n'est pas utilisé."

Le procès-verbal est accepté à l'unanimité avec remerciements à son auteur.

2. Communications du Bureau

Le Président remercie les membres du Bureau qui ont assuré le dépouillement, qui s'est bien déroulé, lors du scrutin du 8 février.

Le Président informe le Conseil que les feuilles de contrôle des commissions ont été modifiées. Elles mentionnent maintenant si la détermination de la Commission des finances est nécessaire ou non. Il rappelle qu'il est de la responsabilité des présidents de commission de demander, si nécessaire, la détermination de la Commission des finances. Il n'est pas nécessaire que cette détermination soit écrite par la Commission des finances, elle peut figurer dans le rapport de la commission.

3. Communications de la Municipalité

Mme la Syndique Nuria GORRITE excuse l'absence de M. le Municipal Michel GRIVEL pour cause de maladie. Elle félicite le Président Frédéric Ambresin qui fête aujourd'hui son anniversaire.

Mme la Syndique Nuria GORRITE annonce qu'il y a une seule communication verbale.

Mme la Municipale Sylvie MOREL-PODIO informe le Conseil que le chancre coloré du platane (*Ceratocystis platani*) est une maladie qui touche les platanes, uniquement. Elle a été introduite en France, en 1945, lors de la seconde guerre mondiale, probablement par l'intermédiaire des caisses de munitions provenant des Etats-Unis. Elle s'est ensuite progressivement étendue en Italie (1971), au Tessin (1986) et à Genève (2001).

Les symptômes de cette maladie sont notamment un feuillage clairsemé et jaunâtre, des gonflements et des boursouflures sur le tronc, une coloration en forme de flamme sur le tronc. Ces caractéristiques peuvent être confondues avec d'autres affections. La propagation de cette maladie est principalement due à l'homme, que ce soit par des travaux d'entretien (tonte, taille, etc.), d'accident ou de vandalisme. La plus petite blessure, que ce soit au niveau des racines, du tronc ou des branches peut permettre au champignon d'infecter un platane.

C'est la raison pour laquelle des mesures draconiennes doivent être prises lors des travaux de taille, d'élagage, d'abattage ou de fouille pour préserver ces arbres qui font partie de notre patrimoine végétal. Aucun moyen de lutte n'existe et un arbre infecté meurt. S'il n'est pas éliminé rapidement, les spores risquent d'en infecter d'autres. Un arbre atteint doit être immédiatement abattu, d'après les procédures légales. Il faut prendre les précautions d'usages pour l'évacuation des matériaux.

Les mesures à suivre sur le territoire de la commune auront un impact financier et technique sur l'entretien des platanes communaux et la gestion chez les privés.

Le Centre de conservation de la faune et de la nature a édité une directive, un descriptif des mesures de précaution à prendre ainsi qu'un descriptif de mise en soumission des travaux concernant le chancre coloré du platane. Ces documents ont été remis après la mi-février de cette année aux communes vaudo-

ses, aux membres vaudois de l'Union suisse des parcs et promenades (USSP) et autres associations professionnelles vaudoises. Ils sont disponibles sur le site Internet du canton. Par ailleurs, le Service des espaces publics se tient à disposition pour des renseignements complémentaires.

La discussion est ouverte sur les communications.

La parole n'est pas demandée et la discussion est close.

4. Rapport de la Municipalité

N° 10/3.09 Réponse à la motion Jean-Jacques Aubert et consorts "Pour un éclairage public morgien moins gourmand".

Les commissaires sont Mmes et MM. :

Jean-Jacques AUBERT	Philippe BECK	Jean-Hugues BUSSLINGER
Stéphane DEWARRAT	Claudine DIND	Valérie MERINO DE TIEDRA
Jean-Jacques REGAMEY		

5. Préavis de la Municipalité

N° 11/3.09 Demande d'un crédit de CHF 70'000.00 pour le renouvellement du système de gestion informatique de l'Accueil et restauration pour enfants en milieu scolaire (AREMS).

Les commissaires sont Mmes et MM. :

Claude BRUNNER	Patricia DA ROCHA	François LLAVADOR
Nicola LOFOCO	Sylvie POUSAZ	Gennaro SCOTTI
Magali ZUGER		

6. Rapports de commissions

N° 4/2.09 *Municipalité en corps*

Objet : Demande d'un crédit annuel de CHF 120'000.00 pour couvrir les dépenses nettes qui découleront de la création de la Maison du dessin de presse;

M. Laurent BEAUVERD, président de la commission chargée de l'étude de cet objet, indique 1 correction à apporter à son rapport. Au premier paragraphe de la page 1, il s'agit de Mme Christine Golay et non de M. Alexandre Golay. Puis M. Beauverd lit les conclusions de son rapport qui sont différentes de celles du préavis municipal.

Mme la Syndique Nuria GORRITE annonce que la Municipalité se rallie aux conclusions du rapport qui sont purement techniques.

A la lecture du préavis et du rapport, **Mme Caroline JOBIN** est envahie d'un doute. Le préavis dit qu'après consultation de la Commission consultative des affaires culturelles, la Municipalité a décidé de retenir le projet de créer La Maison du dessin de presse, présenté par l'Association des Amis du Festival Morges-sous-Rire. De son côté, le rapport de la commission dit que la Municipalité a soumis trois projets à la Commission consultative des affaires culturelles. C'est donc cette commission et non la Municipalité qui a choisi le projet. Mme Jobin demande qui a décidé quoi. D'autre part, Mme Jobin regrette que l'on n'ait pas précisé que cette Maison ne ferait pas commerce des œuvres, ceci afin de ne pas faire concurrence aux galeries de la ville.

Mme la Syndique Nuria GORRITE répond que Morges ne dispose pas d'un Bureau des affaires culturelles. Elle s'appuie donc sur la Commission consultative des affaires culturelles. Cela signifie que la Municipalité demande à ladite commission d'étudier certains dossiers et de donner son préavis. La décision finale appartient donc à la Municipalité et non à la commission.

Quant à la vente des œuvres, il n'est pas question que la Maison du dessin de presse devienne une galerie qui vendrait les œuvres des dessinateurs de presse.

Mme Catherine HODEL est perplexe à la lecture des conclusions qui accordent un crédit annuel de CHF 120'000.00 qui sera porté dans les comptes de l'année 2009 au pro rata des mois d'ouverture et un second crédit annuel de CHF 120'000.00 qui sera porté dans les comptes dès l'année 2010. Il semble qu'il s'agit d'accorder 2 fois CHF 120'000.00, ou alors la rédaction des conclusions est erronée.

Mme la Syndique Nuria GORRITE précise qu'il s'agit d'accorder CHF 120'000.00 au pro rata des mois d'ouverture pour l'année 2009 puis CHF 120'000.00 par année dès 2010.

Mme Claudine DIND propose l'amendement suivant au point 2 des conclusions du rapport : "d'accorder à la Municipalité un crédit (biffer *annuel*) de CHF 120'000.00 pour couvrir les dépenses nettes qui découleront de la création de la Maison du dessin de presse et de dire que ce montant sera porté dans les comptes dès l'année 2009 au pro rata des mois d'ouverture".

M. Philippe BECK propose un sous-amendement à l'amendement proposé par Mme Dind "d'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 120'000.00 pour couvrir les dépenses nettes qui découleront de la création de la Maison du dessin de presse et de dire que ce montant sera porté dans les comptes de (et non dès) l'année 2009 au pro rata des mois d'ouverture.

La parole n'est plus demandée.

Au vote :

Le sous-amendement proposé par M. Philippe Beck est accepté à une majorité évidente.

Les conclusions amendées du rapport sont acceptées à une majorité évidente.

Elles ont la teneur suivante :

LE CONSEIL COMMUNAL DE MORGES

- vu le préavis de la Municipalité,
- après avoir pris connaissance du rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

1. de créer une Maison du dessin de presse dans les locaux de la Galerie du Centre culturel;
2. d'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 120'000.00 pour couvrir les dépenses nettes qui découleront de la création de la Maison du dessin de presse et de dire que ce montant sera porté dans les comptes de l'année 2009 au pro rata des mois d'ouverture;
3. d'accorder à la Municipalité un crédit annuel de CHF 120'000.00 pour couvrir les dépenses nettes qui découleront de la création de la Maison du dessin de presse et de dire que ce montant sera porté dans les comptes dès l'année 2010;
4. d'autoriser la Municipalité à créer au bilan un fonds de réserve intitulé "Maison du dessin de presse" ayant pour but la mise en valeur de la collection des dessins de presse.

N° 1/3.09 *Administration générale, culture et tourisme*

Objet : Acceptation de la succession de Mme Rosa Schopfer;

M. Eric DECOSTERD, président de la Commission des finances, lit les conclusions de son rapport qui sont identiques à celles du préavis municipal.

La parole n'est pas demandée.

Au vote :

Les conclusions du préavis sont acceptées à l'unanimité des avis exprimés

Elles ont la teneur suivante :

LE CONSEIL COMMUNAL DE MORGES

- vu le préavis de la Municipalité,
- après avoir pris connaissance du rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet,

- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

1. d'autoriser la Municipalité à accepter la succession sous bénéfice d'inventaire de feu Mme Rosa Schopfer selon l'inventaire établi par la Justice de paix du district de Morges;
2. d'inviter la Municipalité à porter la somme qui lui revient, sous déduction des frais, en recettes extraordinaires.

N° 8/3.09 *Direction de l'aménagement du territoire et développement durable*
Objet : Demande d'un crédit de CHF 120'000.00 pour l'établissement du plan d'assainissement du bruit routier conformément à l'Ordonnance fédérale sur la protection contre le bruit;

M. Daniel BUACHE, président de la commission chargée de l'étude de cet objet, lit les conclusions de son rapport qui sont identiques à celles du préavis municipal.

La parole n'est pas demandée.

Au vote :

Les conclusions du préavis sont acceptées à l'unanimité des avis exprimés

Elles ont la teneur suivante :

LE CONSEIL COMMUNAL DE MORGES

- vu le préavis de la Municipalité,
- après avoir pris connaissance du rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

1. d'octroyer à la Municipalité un crédit de CHF 120'000.00 pour l'établissement du plan d'assainissement du bruit routier conformément à l'OPB,
2. de dire que ce montant sera amorti, en règle générale, en 5 ans, à raison de CHF 24'000.00 par année, à porter en compte dès le budget 2010.

N° 9/3.09 *Municipalité en corps*
Objet : Mise en place d'un réseau de vélos en libre service à Morges et demande d'un crédit de subventionnement unique de CHF 250'000 pour la création de 5 stations à vélos et d'une subvention annuelle de CHF 25'000 à l'Association Lausanne Roule – Rapport de **majorité** et rapport de **minorité**;

Mme Esther BURNAND, rapporteur de la majorité de la commission chargée de l'étude de cet objet, lit les conclusions de son rapport qui sont différentes celles du préavis municipal.

M. Mathieu BORNOZ, président de la commission chargée de l'étude de cet objet et rapporteur de la minorité de la commission, lit les conclusions de son rapport qui sont identiques à celles du préavis municipal.

Mme la Syndique Nuria GORRITE désire informer le Conseil sur 3 points : les autres projets, le réseau de la mobilité douce et l'intégration de ce projet dans la stratégie de l'agglomération Lausanne – Morges.

Les communes d'Yverdon-les-Bains, l'EPFL et l'UNIL auront leur service de vélo en libre accès en partenariat avec Lausanne Roule. La commune de Vevey envisage également d'adopter ce système, ainsi que celle d'Aigle. La Commune de Préverenges a manifesté son intérêt à rejoindre Morges pour ce projet.

Avec Suisse Roule, Mobility et les CFF, il est aujourd'hui question d'établir un réseau national qui permettra avec la même carte de disposer d'un éventail de possibilités de déplacement multimodales, qui s'articuleront en complément les unes des autres.

Avec l'achat d'un vélo par Morgien, on ne répond qu'une fois, isolément, à une demande. Avoir un service de libre accès, c'est s'adresser à plus de monde, à mieux potentialiser les vélos.

Ce type de solutions est dans l'air du temps et bientôt toutes les villes – pas seulement les capitales – auront ce service.

Si le PALM a été si bien noté par la Confédération et qu'il peut compter sur un cofinancement aussi important de la part de la Confédération (jusqu'à 40%), c'est précisément en raison des mesures en faveur de la mobilité douce, dont notamment le partenariat avec Lausanne Roule, Renens Roule, Campus Roule. Il est évident que l'agglomération est aujourd'hui engagée à développer ce genre de solutions qui ne sont pas exceptionnelles, ni révolutionnaires. Elles s'inscrivent naturellement dans un programme de mesures complémentaires comme le développement des transports publics, la requalification en site propre des voies de circulation, l'intensification des pistes cyclables, des voies d'accès pour les piétons, des projets de construction en densification à proximité des transports en commun, une bonne information pour sensibiliser les citoyens à la réduction des nuisances... bref, on voit bien que l'ensemble des éléments est à considérer comme participant à une stratégie globale et non à prendre isolément, de manière déconnectée.

Morges est aujourd'hui fortement engagée dans le cadre du schéma directeur de la région morgienne et dans le cadre du Projet d'agglomération Lausanne Morges. Elle appartient de fait à cette entité qui vit, et vivra, de grandes mutations en terme d'accroissement de sa population, en terme aussi d'augmentation de son potentiel de développement économique.

En signant le PALM, la commune de Morges s'est engagée, solidairement avec ses partenaires, à poursuivre les orientations stratégiques vers une réduction des nuisances polluantes, mais surtout à les concrétiser avec le soutien financier de ses partenaires, principalement le Canton et la Confédération. A ce titre, il convient de mentionner que le Canton a d'ores et déjà accepté de subventionner notre projet et qu'à l'avenir il s'engagera plus fortement encore. En effet, le plan directeur cantonal prévoit, pour lutter contre l'étalement urbain, d'accueillir

dans le périmètre compact de l'agglomération 40'000 nouveaux habitants et 30'000 nouveaux emplois à l'horizon 2020. Il est admis par tous les acteurs de ce projet qu'il est urgent donc de développer toute initiative visant à limiter la croissance du trafic routier. Ainsi la coordination entre urbanisation et transports est au cœur du PALM. Elle l'est également à Morges, dans ce projet notamment, puisqu'il prend place dans une offre de transport multimodale en phase avec la stratégie de développement de la mobilité douce du PALM, étude qui a été validée par le Comité de pilotage et qui met en lumière la volonté de développer l'utilisation de la mobilité douce comme moyen de déplacement dans les secteurs de vie déjà urbanisés.

Ce n'est donc pas un projet mégalomanie ou disproportionné si on l'inscrit, comme cela doit l'être, dans le périmètre de l'agglomération. Il est complémentaire et cohérent avec les autres mesures énoncées ; il est novateur certes, mais pas expérimental ou hasardeux ; il est adapté à la réalité morgienne et raisonnable en terme de coût face à l'enjeu de réduire les émissions polluantes à Morges. Il est enfin, et surtout, opportun au plan du moment. Attendre serait en effet inadéquat vis-à-vis de l'évolution à venir dans notre ville, vis-à-vis aussi de l'engagement que nous avons pris d'intensifier nos efforts et nos moyens au service d'une ville plus conviviale, plus saine, toujours attrayante, qui joue pleinement sa partition, de manière responsable, à l'intérieur d'une agglomération en mouvement.

M. Pierre Marc BURNAND rappelle que le gros problème du vélo, c'est l'entretien. Comment est-ce qu'on va faire à Morges avec nos 48 bécanes ? Ce n'est pas compliqué : le lundi matin, elles seront toutes chargées sur un camion, départ pour Riond Bosson – ou peut-être la Pontaise puisqu'il semblerait que ce projet n'ait pas pour objectif de favoriser les entreprises locales. Le lundi midi, on fera le trajet du retour, toujours en Saurer. Dans la semaine on remettra la compresse deux ou trois fois. Bilan de l'opération : on aura rarement autant pollué qu'avec ces vélos en liberté.

Et ce n'est pas fini. On a vu que, par la force de la gravitation universelle, les vélos vont descendre tout seuls du Delay à la gare. Et comment vont-ils remonter ? En camion remorque, et je te re-pollue avec allégresse et ostentation.

Mais il y a pire. Parce que ces problèmes, on les a dans les bons cas, c'est-à-dire quand on a les vélos. Mais très vite, on risque d'être en manque de biclous. A Amsterdam, ville plate par excellence et en regard de laquelle Morges est une station de haute montagne – à Amsterdam, donc, pionnière du vélo d'emprunt, l'opération «vélo blanc» a été lancée en 2000 mais abandonnée au bout de quelques mois en raison des trop nombreux vols. A Paris, que le préavis municipal nous donne en exemple, l'opération initiée conjointement par la ville et la société Jean-Claude Decaux, numéro un mondial du mobilier urbain et championne des contrats publicitaires, est jugée non rentable en raison des frais considérables engendrés par les vols et les actes de vandalisme. A Paris et Amsterdam, l'histoire n'est plus en marche et les vélos en liberté ne sont plus dans l'air du temps.

Que verra-t-on bientôt dans Morges si ce projet passe ? Des camions qui tournicotent dans tous les sens, à vide le plus souvent, pour essayer de retrouver les carcasses des vélos volés ou abandonnés ou fracassés.

L'entretien de ces bicyclettes va donc être un casse-tête, mais c'est un casse-tête pour millionnaire. On demande à la ville de Morges de payer "seulement" (comme il est joliment écrit dans le rapport de minorité) 25'000 francs par année pour l'entretien de ces 48 vélos ; arrondi à 50 : cela fait "seulement" 500 francs par engin. Dit crûment : chaque année, on va payer pour l'entretien d'un vélo l'équivalent de son prix d'achat. C'est comme si, pour une tondeuse à gazon qu'on achète 20'000 francs, on devait payer en plus, chaque année, 20'000 francs pour son entretien. Et si on ajoute la part qui doit être assurée par les sponsors, grosso modo on double la mise : cela veut dire que, pour la tondeuse à gazon de 20'000 francs, on devrait mettre chaque année 40'000 francs pour son entretien.

Ce n'est pas tout à fait par hasard que la ville de Morges, si elle se lance dans cette aventure, pourra se vanter d'être une des premières à le faire : même si les autres villes n'ont pas la chance d'avoir une *Maison du Dessin de Presse*, elles n'ont pas la moindre envie de faire la une des manchettes et d'être la risée de tous les caricaturistes en se lançant dans une affaire hasardeuse, mais dont on peut parier qu'elle sera aussi désastreuse sur le plan des finances que sur celui de la réputation.

Il faut espérer que le Conseil communal saura être aussi sage que les autres communes suisses, qu'il tiendra compte des expériences faites à Amsterdam et à Paris, qu'il refusera donc ce projet dispendieux et inapproprié, en attendant de voir comment il se développe sur le site d'Ecublens et Dorigny, bien mieux adapté tant par sa géographie que par sa population. Et si ça marche dans ce contexte, alors à ce moment-là il sera temps de revenir éventuellement avec un projet qui présenterait Morges non pas comme à l'extrême avant-garde vélocipédique, mais comme une simple antenne de Dorigny et avec un coût très sérieusement révisé à la baisse.

En conclusion, M. Burnand encourage les membres du Conseil à voter les conclusions du rapport de majorité.

Mme Dominique-Anne KIRCHHOFER rappelle que, dans le préambule de son préavis, la Municipalité avait déjà, lors de la présentation de son programme de législature, relevé l'importance pour Morges de maintenir sa compétitivité, tant touristique qu'économique. Or le préavis discuté ce soir n'est pas un projet à citer en exemple comme moyen de maintenir sa compétitivité économique.

Développer la mobilité douce est une bonne chose. Favoriser un moyen de transport non polluant tel que le vélo est un projet acceptable sur le principe. Mais pas à n'importe quel prix !

Ce projet a amené la majorité de la commission à émettre des réserves. Il suscite également plusieurs questions :

Qui va utiliser ces vélos, quel public vise-t-on ?

Si le but est d'encourager les Morgiens à enfourcher une bicyclette, ne vaudrait-il pas mieux offrir directement des vélos à la population ? Il serait possible, pour le même montant, de faire beaucoup plus que 48 heureux.

Si le but est de permettre aux touristes de découvrir notre ville à la force du mollet, ne devrait-on pas doter l'Office du tourisme de quelques vélos qu'il se chargerait de louer lui-même avec une infrastructure moins onéreuse ?

Si le but est de permettre aux usagers CFF de disposer de vélos à la sortie de la gare, ne peut-on prévoir un partenariat avec les CFF permettant de réduire les coûts d'infrastructure ?

Autre question : la gestion de ces vélos VLS ne pourrait-elle pas être confiée à notre futur Délégué au développement durable plutôt qu'à une association lausannoise ?

Pourquoi n'avoir pas procédé à une étude de marché avant de foncer tête dans le guidon ? Il aurait été judicieux de s'assurer de la viabilité à long terme du projet et que le rapport prestation – prix est adéquat, ce qui ne saute pas aux yeux de prime abord.

Ne serait-il pas plus sage d'attendre un retour de l'expérience que font les villes de Renens et Vevey alors qu'il n'y a pas urgence à agir ?

Enfin, pourquoi le projet ne prévoit-il pas un partenariat avec les entreprises morgiennes pour l'entretien de ces vélos ?

L'ensemble de ces éléments mène à la conclusion que ce projet est dispendieux, qu'il va à l'encontre des intérêts économiques de notre ville et que le rapport prestation – prix est inadéquat.

C'est pourquoi Mme Kirchhofer incite le Conseil à voter les conclusions du rapport de majorité.

Pour **M. Alain TROGER**, favoriser la mobilité douce en favorisant l'usage des deux roues et leur mise à disposition du public est en soi une bonne chose. Mais le projet de la Municipalité paraît quelque peu mégalomane.

Le rapport de la majorité de la commission a le mérite de poser les bonnes questions. On ne peut en dire autant de celui de la minorité qui n'est qu'un copier – coller du préavis municipal avec pour seule réflexion financière de dire que le coût de maintenance n'est que de CHF 25'000.00 par an.

Ce montant annuel représente l'intérêt à 2,5 % d'un capital emprunté d'un million. En ajoutant la mise de fonds de CHF 250'000.00, on ne peut que s'étonner de l'ampleur de l'investissement en regard avec la faiblesse du projet.

Les arguments du rapport de minorité ne sont que des actes de foi et font l'impasse sur les aspects financiers du projet.

En conclusion, M. Troger propose de suivre le rapport de majorité qui propose le renvoi à la Municipalité de ce projet mal dimensionné et peu pertinent dans la situation actuelle.

M. Jean-Bernard THULER pense que ce projet mérite le soutien du Conseil car il offre à la population une diversification des moyens de se déplacer. De plus, par l'incitation à se déplacer, il œuvre à la lutte contre la sédentarisation, une des causes de l'obésité.

Accepter ce projet, c'est favoriser un changement de modèle en lien avec les préoccupations écologiques. Cette démarche ouvre des perspectives intéressantes au niveau de la mobilité professionnelle en encourageant à utiliser les transports publics et à terminer le chemin avec un moyen de transport facile et disponible.

La Confédération appelle de ses vœux la concrétisation d'un tel projet. Elle le soutient d'ailleurs en investissant 53 millions pour le Projet d'agglomération Lausanne – Morges par l'amélioration du transfert modal. L'association Pro vélo encourage ce type de réalisation. Lausanne roule et Suisse roule sont parties prenantes, ce qui donne des garanties concernant son développement futur.

C'est pourquoi M. Thüler demande au Conseil de soutenir le préavis de la Municipalité et l'autoriser à réaliser ce projet, ambitieux par ses effets et modeste quant à son coût financier.

Mme la Municipale Sylvie MOREL-PODIO comprend que des réserves aient été émises sur ce projet. Elle tente d'apporter un complément d'information afin d'éclaircir la situation.

Mme Kirchhofer a soulevé le cas du partenariat avec les entreprises morgiennes pour l'entretien des vélos et pourquoi l'Office du tourisme ne gère pas ces vélos. Dès l'origine de ce projet ces entreprises ont été contactées et ont participé à l'élaboration du projet. L'Office du tourisme n'est pas intéressé à la gestion des vélos et les autres entreprises ne manifestent pas plus d'intérêt. C'est pour cette raison que la Municipalité s'est tournée vers d'autres possibilités.

Le rapport de majorité émet des réserves quant aux montants engagés et au financement. Mme Morel rappelle que Lausanne roule est une association qui fonctionne depuis 5 ans. Son budget annuel est de CHF 700'000.00 couverts au $\frac{3}{4}$ par du sponsoring privé et le solde par des collectivités. C'est une structure solide qui s'appuie sur des partenaires tels que Mac Donald ou Nestlé. Ces mêmes partenaires sont prêts à soutenir la nouvelle offre de vélos en libre service. Pour le réseau morgien, ils sont rejoints par Raiffeisen, Eaton, la Loterie Romande qui a accordé un financement de CHF 100'000.00 et le Canton.

Comme tout projet, celui-ci a un coût que certains trouvent trop élevé. Cependant, ce n'est pas parce que les déplacements à pied ou à vélo sont gratuits qu'ils ne génèrent pas de coûts et ce n'est pas parce que cette mobilité est douce ne mérite pas d'investissement. La mobilité douce a suffisamment attendu et mérite attention financière qui lui permette de se développer.

La pertinence même du projet a été remise en cause en terme de transfert modal. Il est bien évident qu'un réseau VLS ne va pas résoudre à lui tout seul l'entier des problèmes environnementaux liés à la saturation du trafic motorisé individuel. Il s'agit de garantir un maximum de liberté et d'efficacité en terme de mobilité tout en tenant compte des contraintes environnementales et urbanistiques. Cela implique d'empoigner le problème du transit, d'améliorer l'offre des transports publics, d'établir une politique de stationnement efficace tout en mettant en œuvre des mesures favorisant la mobilité douce. Avec ses stations prévues dans les quartiers à forte densité et dans des pôles générateurs de trafic, intégré au réseau de transports publics, le système VLS favorise la mobilité douce. Le réseau morgien a été conçu en tenant compte des critères de réussite en la matière. De plus le démarrage en mai d'un réseau sur le site EPFL – UNIL, les projets précédemment annoncés et le partenariat acquis avec Mobility car sharing et celui en cours de réalisation avec la Supercard de la COOP sont autant d'éléments garantissant une articulation efficace entre différents modes de déplacement à l'échelle nationale.

A une échelle plus régionale, le démarrage quasi simultané d'un réseau VLS sur le site de Dorigny et à Morges aura un effet catalyseur sur les communes situées entre ces 2 pôles. C'est cet élément qui a motivé la Municipalité de Préverenges à s'engager à déposer un préavis en cas d'acceptation du projet à Morges.

Même si nous travaillons avec une entreprise morgienne, il n'y a aucune garantie que celle-ci engage des employés morgiens. Cependant, Lausanne roule essaye d'établir un partenariat avec le Relais à Morges ou Caritas Morges. Cette solution offrirait des emplois à des personnes peu qualifiées et qui ont de la peine à trouver un emploi.

Enfin, la mise en place d'un réseau VLS à Morges offrira un service à l'ensemble de la population morgienne. Le faire maintenant signifie saisir l'opportunité d'endosser un rôle de leader dans un projet à l'échelle de l'agglomération.

M. Philippe BECK tient à rectifier certaines affirmations du rapport de majorité. Le projet présenté ne cède pas à la démesure : en France, plusieurs villes bien plus petites que Paris ou Lyon ont mis en place des vélos en libre service selon un système comparable à celui proposé. En Italie, plusieurs villes de taille tout à fait comparable à Morges (7'000 à 25'000 habitants) ont adhéré au système. La prochaine réorganisation du quartier Gare Sud serait un problème. Mais selon le préavis, les stations peuvent être fixes ou simplement posées au sol. C'est donc un système flexible qui permettra, lors des changements importants à la place de la Gare, de replacer la station au nouvel endroit le plus judicieux, au fur et à mesure des travaux.

Bien sûr que seul, le système ne gagne guère de temps à un Morgien qui fait ses courses... Mais il faut voir ce projet dans le cadre d'un transfert modal : par exemple train + vélo, ou voiture + vélo, ou pieds + vélo. Invitant à renoncer à l'usage trop exclusif de la voiture.

Contrairement à ce qu'affirme le rapport de majorité, les différences d'altitude entre haut et bas de la ville n'ont rien pour décourager des mollets moyens et un vélo moderne.

Ce projet n'est pas un leurre écologique. Bien sûr que 48 vélos ne font pas de différence quantitative sur la pollution de l'air. Mais là encore il faut voir le système proposé comme un élément d'une politique globale encourageant au transfert modal.

Le rapport de majorité propose d'acheter par exemple 538 vélos à 650 francs pièce. Quiconque s'intéresse un tantinet aux vélos sait que pour ce prix-là on n'obtient qu'une bécane très médiocre. et en admettant que 538 Morgiens se voient octroyer un vélo. Combien en restera-t-il en circulation au bout de 5 ans ? Par le jeu des déménagements, des enfants devenus grands, des oublis, des vols ?

Le rapport de majorité trouve le coût du projet prohibitif. Mais diviser le coût du projet par le nombre de vélos, c'est aussi stupide que diviser le budget 2009 de la ville de Morges par le nombre de conseillers communaux !

Un dernier reproche de la majorité de la commission est la difficulté de financement et trouver des sponsors pour ce projet relève de la stricte utopie. Mais des sponsors, il y en a : Nestlé, Mac Donald, Raiffeisen, les Retraites populaires, la Loterie Romande et bien d'autres encore.

Les auteurs du rapport de majorité prétendent que "n'importe quelle entreprise qui a le sens du commerce aura tôt fait de calculer qu'il lui sera beaucoup plus économique d'acheter quelques dizaines de vélos et autant de cadenas" pour ses employés vélophiles. Mais n'importe quelle entreprise dirigée par des gens qui réfléchissent, aura tôt fait de calculer le temps que lui prendrait la gestion d'un parc de vélos, leurs sorties et rentrées, leur entretien, leur réparation, les pertes de cadenas. Le temps – et donc l'argent !

Le Projet d'agglomération Lausanne – Morges est actuellement soumis à la Confédération pour co-financement. Il a été présélectionné, mais les choix définitifs ne sont pas faits. Un critère important sera le développement des mobilités non polluantes déjà entrepris par les communautés qui présentent ces projets.

Peut-on sérieusement croire que la Confédération choisira de soutenir une ville

dont le Conseil communal estimerait qu'un réseau de vélos en libre service "re-lève soit d'un idéalisme naïf, soit d'une erreur d'appréciation" ? En voulant économiser 250'000 francs. Nous risquons bien de perdre plusieurs millions.

M. Roger CHRISTINAT a constaté que l'état de nombreux vélos que l'on trouve à la place de la Gare, sur les quais ou sous les ponts de l'autoroute est parfois lamentable. Il manque une roue ou la chaîne ou la selle. Parfois c'est le cadenas qui a été sectionné. Ces vélos sont partiellement ou complètement désossés et M. Christinat comment on peut espérer que 50 vélos disséminés dans la Commune s'en tireront sans aucun dégât. D'autre part, M. Christinat se demande combien d'étudiants utiliseront un de ces vélos pour aller de la gare à Marcelin.

Mme la Syndique Nuria GORRITE revient sur le sujet du PALM. Le Plan directeur cantonal va s'appliquer et nous sommes tributaires de ce plan. La Confédération et le Canton ont décidé de lutter contre le développement anarchique du territoire. C'est la raison pour laquelle les plans d'agglomérations sont nés. En ce qui concerne le PALM, on entend partout qu'il n'y en a que pour Lausanne. Mais c'est parce que Lausanne et les communes environnantes ont commencé bien avant Morges. Le Schéma directeur de l'ouest lausannois est un partenaire crédible du PALM et de la Confédération. La région de Morges a beaucoup attendu mais le Schéma directeur de la région morgienne s'est engagé à mettre en œuvre des chantiers d'exécution pour recoller au peloton.

Trois études importantes ont été ouvertes. La première concerne les transports publics, le 2^e chantier est celui de la requalification de la RC 1. Le 3^e volet est celui de la mobilité douce qui nous occupe aujourd'hui. Dans ce cadre, nous nous sommes engagés à mettre en œuvre des politiques de mobilité douce. C'est à cela que sert le PALM qui a décidé de retenir un critère principal dans l'appréciation de mesures présentées à la Confédération, ce sont les densifications prévues. Si la densification est plus élevée à Lausanne qu'à Morges, nous ne pouvons que nous en réjouir. Mais une densification supérieure nécessite des moyens de transport supérieurs tels le M2 ou le futur tram. à Morges, ce sont principalement les mesures de mobilité douce qui doivent apporter une réponse à la densification.

Mme la Municipale Sylvie MOREL-PODIO revient sur certaines objections au préavis. Il est vrai que le vandalisme est un problème qui est pris en compte dans le budget de Lausanne roule. Il est constaté dans les villes italiennes que le vandalisme augmente dans un premier temps contre le nouveau mobilier urbain mais diminue avec le temps. La différence entre les VLS et les vélos cités par M. Christinat est que ces derniers sont souvent des vélos laissés sans surveillance depuis plusieurs jours. Considérés comme abandonnés, ils sont victimes de pillage de divers accessoires. Ce problème n'est pas considéré comme important dans les villes qui ont introduit un système de VLS.

La parole n'est plus demandée.

Au vote :

Les conclusions du rapport de majorité sont refusées par 47 voix contre 40

Les conclusions du préavis sont acceptées par 45 voix contre 40.

Elles ont la teneur suivante :

LE CONSEIL COMMUNAL DE MORGES

- vu le préavis de la Municipalité,
- après avoir pris connaissance du rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

1. d'accepter la réalisation d'un réseau de vélos en libre service à Morges
2. de financer à hauteur de CHF 250'000.00 à titre de participation aux investissements nécessaires à la création de 5 stations.
3. de dire que ce montant sera amorti, en règle générale, en 10 ans, à raison de CHF 25'000.00 par année, à porter en compte dès le budget 2010.
4. d'accorder une subvention annuelle de CHF 25'000.- à l'association Lausanne Roule, pour les frais d'exploitation et de dire que ce montant sera porté dans les comptes dès l'année 2009.

N° 12/3.09 *Direction des infrastructures et énergies*

Objet : Demande d'un crédit de CHF 70'000.00 pour le remplacement de l'éclairage public au Sentier du Moulin.

M. Stéphane DEWARRAT, président de la commission chargée de l'étude de cet objet, lit les conclusions de son rapport qui sont différentes de celles du préavis municipal. Considérant que le point 1 des conclusions du rapport est du ressort de la Municipalité, M. Dewarrat dépose un amendement supprimant ce point 1 des conclusions et le transformant en vœu.

M. le Municipal Frédéric JOMINI apporte la réflexion de la Municipalité au sujet de la technologie LED. Lors de l'élaboration de ce préavis, cette technologie n'en était qu'à ses débuts pour l'éclairage publics. Depuis lors, les recherches se poursuivent et laissent prévoir que cette technologie pourrait se révéler valable pour l'éclairage public avec une importante économie d'énergie. La municipalité procède actuellement, en collaboration avec la Romande Energie, à des essais sur divers points d'éclairage. Des appels d'offre sont en cours pour le sentier du Moulin avec des luminaires LED. En cas de surcoût modéré, cette technologie sera privilégiée et le Conseil communal informé du choix définitif.

M. Claude BRUNNER demande au président de la commission si celle-ci s'est rendue sur place, et dans l'affirmative, à quelle heure.

M. Stéphane DEWARRAT répond que la commission ne s'est pas rendue sur place, vu le temps qu'il faisait le 12 novembre.

La parole n'est plus demandée.

Au vote :

L'amendement proposé par M. Stéphane Dewarrat est accepté avec 4 avis contraires.

Les conclusions amendées du rapport sont acceptées à l'unanimité moins 2 avis contraires.

Elles ont la teneur suivante :

LE CONSEIL COMMUNAL DE MORGES

- vu le préavis de la Municipalité,
- après avoir pris connaissance du rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

1. d'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 70'000.00 pour le remplacement de l'éclairage public au sentier du Moulin;
2. de dire que ce montant sera amorti, en règle générale, en 10 ans, à raison de CHF 7'000.00 par année, à porter en compte dès le budget 2009.

7. Interpellation Laurent Pellegrino "Recensement des arbres à abattre et protection des essences majeures"

La Municipalité apporte les réponses suivantes aux questions soulevées par l'interpellation de M. Laurent Pellegrino et consort.

En général, les arbres communaux soumis à l'enquête publique sont par définition d'essence majeure et doivent répondre aux critères de la Loi sur la protection de la nature, des monuments et des sites, (LPNMS), ce dès 16 centimètres de diamètre selon le règlement communal.

Il est utile de rappeler la procédure pour définir les arbres à abattre sur le domaine privé et public de la Ville de Morges :

- Une tournée annuelle est faite pour définir les arbres à abattre. Celle-ci est effectuée avec un expert neutre et le responsable communal, afin d'éviter d'être juge et partie ;
- S'ensuit un affichage aux piliers publics de vingt jours, avec les abattages prévus ainsi que les remplacements d'arbres et arbustes;

- Sans opposition, après le délai légal de mise à l'enquête, la Municipalité prend formellement la décision d'autoriser les abattages communaux;
- S'il y a une ou des oppositions, un rapport complémentaire est présenté à la Municipalité pour fonder sa décision.

Cette procédure a été réalisée pour les trois arbres dont nous parlons.

Les arbres abattus sont remplacés selon le programme prévu, affiché aux piliers publics lors de la mise à l'enquête. Cette façon de faire permet de garantir la sécurité tout en renouvelant le patrimoine, ce qui contribue à une arborisation diversifiée et saine sur l'ensemble de la Commune.

Comme il a été mentionné à plusieurs reprises, c'est dans ce contexte que le chêne du chemin des Philosophes et les deux séquoias du parc de Sylvana ont été soumis à l'abattage, accepté par la Municipalité.

Chêne du chemin des Philosophes

La diminution de plus d'un quart du houppier de cet arbre ainsi que la descente de cime significative permettent d'affirmer que l'alimentation par ses racines est déficiente. Il y a un grand nombre de branches sèches. Pour un chêne, ces signes indiquent que la stabilité de l'ancrage des racines n'est plus assurée.

Les deux séquoias du parc de Sylvana

Pour rappel, il y a trois séquoias sur cette parcelle.

L'un a été foudroyé, il y a quelques années et, malgré cet incident de parcours, il se porte bien. Il doit être contrôlé régulièrement au niveau de l'ancrage des branches qui ont repoussé.

Ce n'est pas le cas des deux autres que nous suivons depuis plusieurs années et qui, faut-il le rappeler, ne sont pas dans le périmètre de la construction qui est actuellement mise à l'enquête. Ces deux séquoias ont des houppiers qui sont en grande partie secs et qui ont fortement régressé. A ce stade, les branches deviennent cassantes et menacent de tomber (chaque branche pèse entre 100 et 200 kg). En plus, pour celui situé au Sud-ouest, il est penché et en cas de chute, il représente un danger pour l'immeuble voisin.

Dès lors, la décision d'abattre ces arbres a été prise en tenant compte de la situation et de l'activité à proximité. Un arbre "dangereux" en pleine campagne peut subsister sans problème mais, en milieu urbain, les conséquences en cas de chutes ne sont pas les mêmes.

Fonds des arbres

Un fonds de compensation existe. Il est alimenté par des taxes versées par des propriétaires, lors d'abattages autorisés par la Municipalité, lorsque des mesures compensatoires ne sont pas possibles sur leur parcelle.

Nous précisons que, suivant les cas, aucune taxe ou compensation ne sera demandée s'il se trouve qu'une parcelle est suffisamment arborée.

Ce fonds a déjà servi à financer partiellement des interventions d'entretien sur des arbres dignes d'intérêt situés sur des parcelles privées, le cas échéant, il pourrait aussi servir pour des arbres communaux. Cependant, il faut aussi tenir compte que l'engagement de frais pour sécuriser un arbre ne doit pas être disproportionné et n'est pas justifié si c'est pour une prolongation de seulement quelques années.

Conclusion

En ce qui concerne ces trois arbres et après avoir lu le rapport complémentaire établi suite aux diverses oppositions, la Municipalité, lors de sa séance du 12 janvier 2009, a décidé d'autoriser ces abattages et de lever les oppositions.

Nous précisons que le Service des espaces publics a rencontré les opposants et qu'ils n'ont formulé aucun recours dans les délais. Dès lors, la procédure suit son cours.

La Municipalité est consciente de l'importance de maintenir des espaces publics et une arborisation de qualité dans une ville de plus en plus densifiée. Elle respecte l'attachement de chacune et chacun à ces grands et vieux arbres qui font partie de notre patrimoine. C'est pourquoi, lorsque cela est possible et après analyse des motifs, la Municipalité refuse régulièrement des autorisations d'abattages. Pour la même raison, lorsque les abattages sont nécessaires, ils sont conditionnés à des plantations compensatoires qui doivent dans la mesure du possible être réalisées sur le site. Celles-ci permettent de contribuer à pérenniser le patrimoine végétal de notre ville. Des mesures compensatoires supplémentaires par la végétalisation des toitures peuvent aussi être demandées lors de nouvelles constructions privées. Lors de rénovations et de constructions, la Commune privilégie aussi la végétalisation des toitures.

Dès cette année, la Municipalité a décidé qu'après la tournée annuelle effectuée au mois d'août, une visite sur site sera proposée à la population. Cette démarche s'inscrit dans la volonté de la Municipalité d'améliorer sa communication avec la population et de travailler de manière participative et transparente. Cette visite aura lieu avant la mise à l'enquête et permettra un échange fructueux entre le Service des espaces publics et les citoyennes et citoyens intéressés.

M. Laurent PELLEGRINO remercie la Municipalité pour sa réponse. C'est avec regret qu'il prend acte de la décision d'abattage de ces arbres. Ces essences majeures auraient mérité que l'on leur laisse une chance de reprendre, selon l'avis d'un paysagiste, une coupe des branches sèches et des soins auraient pu suffire. Il en veut pour preuve le fait que le 3^e séquoia, foudroyé, se porte bien aujourd'hui.

D'autre part, M. Pellegrino a vu fleurir, à l'ombre des grands arbres, des panneaux annonçant une interdiction de stationner dès lundi à 7 heures. S'agit-il des préparatifs en vue d'un abattage ? De plus il semble que le chêne du ch. des Philosophes a déjà été abattu. La municipalité peut-elle le confirmer.

Mme la Municipale Sylvie MOREL-PODIO répond que le chêne a bien été abattu et les panneaux sont bien là en vue de l'abattage des séquoias. De plus, l'un des signataires de l'interpellation a téléphoné pour dire qu'il ne ferait pas recours car, après vérification, il s'avère que ces arbres pourraient durer tout au plus 2 ou 3 ans. Quant au séquoia foudroyé, il tient bon mais il reste sous surveillance.

8. Motion du Groupe des socialistes, verts et indépendants "En faveur d'une charte pour favoriser l'achat des produits du commerce équitable". - Dépôt et développement

M. Vincent JAKUES développe la motion dont le texte figure en annexe.

La Municipalité se déterminera lors d'une séance ultérieure.

9. Réponse de la Municipalité aux questions en suspens

Mme la Syndique Nuria GORRITE annonce qu'il y a 4 réponses à des questions pendantes.

M. le Municipal Yves PACCAUD répond à la question posée par M. Jean-Marc Pasche lors de la séance du 4 février.

La révision du RPA est prévue. Un montant a d'ailleurs été prévu au budget des investissements dès 2009 et un préavis sera déposé au courant du 2^e semestre 2009. Il est opportun d'attendre que le Plan directeur communal (PDcomm) soit au moins préavisé positivement par les services de l'Etat avant d'engager les travaux. Le dossier du PDcomm a été envoyé au Canton en avril 2008 mais nous sommes toujours en attente d'une réponse. Toutefois, la Direction de l'aménagement du territoire et développement durable a déjà commencé à travailler à l'interne sur le RPA avec l'appui de son conseiller juridique.

M. le Municipal Denis PITTET répond à la question posée par Mme Valérie Merino de Tiedra.

La demande de la mise à disposition d'un terminal de paiement par carte de crédit pour l'Office du Contrôle des habitants fait partie des projets d'amélioration du service.

Expérience faite à la police, ce mode de paiement est de plus en plus prisé. Plusieurs sites communaux sont équipés : guichet de l'Hôtel de Ville, Théâtre de Beausobre, Vignoble, Police. Pour des raisons pratiques évidentes et d'ouverture de guichet, l'utilisation du terminal de la "réception" de l'Hôtel-de-Ville n'est pas envisageable. Dès lors, l'installation d'un terminal indépendant se justifie pleinement.

A titre informatif, les coûts d'acquisition estimés, pour réaliser l'amélioration des prestations du service, sont de CHF 3'000.00 et la maintenance est d'environ CHF 300.00/an. La Direction SP3 procédera à l'équipement du guichet de l'Office du Contrôle des habitants dans les meilleurs délais. La somme nécessaire, non prévue au budget 2009, sera prise sur le compte 62000.3111.00, en dépassement de celui-ci.

M. le Municipal Frédéric JOMINI répond à la question posée par M. Eddy Streit au sujet de la vidange des Ecopoints le dimanche.

Lors de la mise à l'enquête des Ecopoints pour le centre ville et au vu des oppositions rencontrées pour l'exploitation d'un Ecopoint à la rue Louis-de-Savoie, la Municipalité a décidé de retirer ce site du projet global, afin de ne pas retarder l'ensemble de la mise en service du nouveau principe de collectage des déchets à Morges. A titre de rappel, il fallait assurer le collectage des déchets avec l'utilisation d'un camion permettant le chargement des ordures ménagères dans des bennes TRIDEL, ces dernières étant chargées sur le train pour être convoyées à l'usine d'incinération de Lausanne. Avec l'exploitation de l'ensemble des Ecopoints projetés au centre ville, nous garantissons de disposer de suffisamment de capacité de transport avec un seul camion pour le collectage des ordures ménagères.

Rappelons que lors de la mise en service du nouveau concept de collectage, nous avons également décidé de ne pas rechercher immédiatement un autre emplacement pour remplacer celui de la rue Louis-de-Savoie, mais bien d'en vérifier le fonctionnement au centre ville.

Force nous est de constater, et comme vous l'avez observé, la capacité disponible est insuffisante pour limiter la vidange de conteneurs enterrés durant les jours ouvrables (lundi au vendredi). Ainsi, nous nous sommes vu obligés de vider les conteneurs à ordures ménagères de la place Dufour et la rue de Couvaloup à un rythme plus fréquent, soit le samedi en fin de journée ou le dimanche matin.

S'agissant du conteneur à papier de la rue de Couvaloup, il est normalement vidangé une fois par semaine, le jeudi. Cependant, en période de forte utilisation, comme c'est le cas lors des fêtes de fin d'année, nous avons été obligés de le vidanger un dimanche matin, en même temps que les ordures ménagères afin d'éviter que le conteneur déborde et que nous nous retrouvions avec des déchets épars sur la chaussée. Afin de pallier ces inconvénients, nous allons mettre prochainement à l'enquête l' Ecopoint manquant de la vieille ville.

M. le Municipal Frédéric JOMINI répond ensuite à la question posée par M. Alain Troger au sujet du passage inférieur de la rue des Charpentiers.

L'examen du dossier de construction du passage inférieur confirme qu'une rampe de 12 % de pente a été construite dans la perspective d'une adaptation ultérieure du profil en long de la chaussée. Dans les circonstances actuelles, la Municipalité est favorable à l'amélioration de ce passage. Elle procédera prochainement à un sondage pour en évaluer la faisabilité et les coûts.

M. Eddy STREIT remercie la Municipalité pour sa réponse, malgré la prise de position d'un chef de service parue dans la presse du 13 février. M Streit regrette ce mode de faire et il aurait préféré qu'à une question posée en séance du Conseil, il soit répondu en séance du Conseil.

Mme la Syndique Nuria GORRITE répond que la Municipalité a également regretté la prise de position du chef de service. Elle lui a fait savoir qu'elle ne le tolérerait plus. Celui-ci a admis qu'il s'était laissé emporter.

La parole n'est plus demandée.

10. Questions, vœux et divers

M. Philippe BECK a fait partie de la commission chargée d'étudier le préavis N° 8/2.09 sur le plan d'assainissement du bruit routier. Il a regardé de près l'étude préliminaire à cet objet et constaté que le tronçon droit de l'avenue Monod entre l'avenue Warnery et le chemin de Prellionnaz ne figure pas parmi les points où ont été effectués des contrôle de vitesse.

Bien que ce tronçon soit bordé de peu d'immeubles, les piétons sont relativement nombreux sur les trottoirs et les véhicules dépassent souvent la vitesse autorisée, incitant les cyclistes à rouler sur les trottoirs. De plus, l'eau qui s'accumule en cas de fortes pluies est projetée sur les trottoirs par les véhicules, inondant les piétons, parfois de la tête aux pieds. D'autre part, le bruit se répercute jusqu'aux immeubles du chemin de Prellionnaz et du bas de l'avenue War-

nery.

C'est pourquoi M. Beck demande que la Municipalité fasse des mesures de vitesse, et si possible de bruit, sur ce tronçon avant le début de l'étude proprement dite sur l'assainissement du bruit routier.

La Municipalité répondra lors d'une séance ultérieure.

M. Eric BAUER rappelle qu'une commission consultative Agenda 21 a vu le jour en 2005. En 2006, le Dicastère "Urbanisme et constructions" est nommé "Aménagement du territoire et développement durable". Depuis 2007, le développement durable devrait faire partie du cahier des charges de la nouvelle cheffe de service de ce dicastère. En janvier 2008, un rapport préalable Agenda 21 Morges fait l'état des lieux et dégage les pistes pour la suite; un poste de délégué au développement durable est voté en juin 2008 (préavis N° 10/2.08). La volonté d'agir est présente et des moyens sont disponibles. C'est pourquoi M. Bauer pose la question suivante à la Municipalité : En matière de développement durable et plus précisément pour l'Agenda 21 Morges, quelles sont les actions entreprises à ce jour par le Dicastère ATD2, hors les travaux de la commission consultative, et qu'est-il prévu pour la suite, selon quel calendrier et avec quelle organisation ?

La Municipalité répondra lors d'une séance ultérieure.

M. Christian SCHWAB a été mis en demeure de mettre ses ordures ménagères dans des sacs avant de mettre celui-ci dans un conteneur. Or la Commune s'est équipée, pour la collecte des ordures ménagères, d'un nouveau camion qui rend l'usage de conteneurs obligatoire, les ordures contenues dans des sacs déposés sur le trottoir n'étant pas collectées. M. Schwab peine à comprendre l'obligation du sac car il ne trouve pas très intelligent, d'un point de vue écologique, d'ajouter des matières pétrolières pour les brûler à Tridel qui n'est pas en manque d'énergie.

D'autre part, il a également été dit que objets de moins de 60 cm n'avaient pas à être déposés à la déchetterie mais pouvaient être mis en sacs jetés dans les conteneurs à ordures ménagères. Ici également, M. Schwab ne voit pas l'utilité du sac pour des déchets inertes dans le genre Sagex.

M. le Municipal Frédéric JOMINI répond que l'usage du sac en plastique est prévu pour diminuer les odeurs des ordures ménagères. Lorsqu'il s'agit de déchets inertes, le sac n'est pas nécessaire.

M. Christian SCHWAB demande qu'on le laisse seul juge de l'odeur de ses ordures ménagères. Celles-ci sont jetées dans un conteneur qui lui appartient et qui se trouve sur sa propriété à 5 mètres de la rue.

M. Pierre Marc BURNAND évoque le rejet, lors de la votation du 30 novembre 2008, du crédit pour le Musée des Beaux-Arts à Bellerive. Il semble acquis que ce rejet populaire n'était pas le refus du musée lui-même mais le refus du lieu (et peut-être d'un projet architectural controversé), et il est admis que le principe même d'ériger un nouveau musée cantonal n'a pas vraiment été remis en cause. On est donc aujourd'hui à la recherche d'un meilleur endroit pour implanter ce musée et le Conseil d'Etat a fixé un premier délai au 31 mars 2009 à 17 h 00

pour que les communes fassent une préannonce d'intérêt (qui n'engage en rien) et un second délai au 30 juin 2009 à 17 h 00 pour la remise d'un dossier de candidature au groupe d'évaluation des sites. Outre Lausanne, Montreux, Ollon, Yverdon-les-Bains et Avenches, une vingtaine de communes ont d'ores et déjà annoncé qu'elles étaient disposées à accueillir sur leurs terres le futur Musée des Beaux-Arts et le Canton s'est engagé à traiter sur pied d'égalité toutes les communes qui s'inscriront dans les délais fixés.

Il y a à Morges des terrains remarquablement situés pour accueillir ce type de projets tels le Parc des sports mais surtout évidemment la Prairie ou d'autres terrains à l'Ouest de la patinoire. Il y a là de la place en abondance pour y placer un musée, idéalement situé à proximité immédiate de la gare et des sorties d'autoroute, implanté dans un parc royal, équipé de zones de stationnement en suffisance et d'une station de vélos en liberté. Il suffit de parcourir le cahier des charges pour se rendre compte des atouts évidents et de la manifeste adéquation entre ce que l'on peut offrir et ce qui est demandé, allant de l'accessibilité à l'environnement, en passant par les aspects de faisabilité, de société et d'économie.

Comme la Municipalité semble depuis quelques temps très sensible à la visibilité de la ville de Morges et à sa renommée nationale voire internationale, comme elle est désormais très entreprenante dans tout projet dès qu'il permet le positionnement de Morges comme ville de culture ou d'avant-garde, M. Burnand est persuadé que cette opportunité unique de placer Morges parmi les grands centres artistiques et de lui donner une identité forte dans le cadre du PALM ne lui a pas échappé, d'autant plus qu'un des mérites – et pas des moindres – du Musée des Beaux-Arts, comparé aux vélos ou aux dessins de presse, est non seulement d'être une opération de grand prestige sans risque de ridicule, mais d'ôter tout risque de bouillon financier puisque pour l'essentiel c'est le canton et les mécènes qui paient.

Dès lors, M. Burnand pose à la Municipalité les questions suivantes :

- où en sont les démarches entamées par la Municipalité en faveur de ce projet ?
- une option a-t-elle déjà été prise en ce qui concerne le choix du terrain qui sera proposé ?
- peut-on connaître la composition du groupe de travail qui planche sur cet objet ?
- enfin une dernière question : si contre toute attente la Municipalité s'est laissé prendre de vitesse dans le traitement de ce dossier, a-t-elle au moins l'intention d'envoyer d'ici la fin du mois une préannonce d'intérêt pour se donner un petit temps de réflexion et engager, cas échéant, une étude rapide et des négociations préalables avec des propriétaires potentiels ?

Mme la Syndique Nuria GORRITE remercie M. Burnand qui a envoyé préalablement ses questions à la Municipalité qui les a traitées en séance préliminaire à celle du Conseil communal.

On peut légitimement se poser la question de l'implantation du Musée Cantonal des Beaux-Arts hors de Lausanne. Si Lausanne a des atouts à faire valoir, d'autres régions en ont également. Il se pose alors la question des équilibres à l'intérieur du Canton. Yverdon représente le Nord vaudois, Montreux, la Riviera, Ollon, le Chablais et Avenches représente la région excentrée de la Broye. Par contre, Morges, voisine de Lausanne, partie prenante du PALM et appartenant à

l'Agglomération Lausanne – Morges ne peut pas affirmer avoir des caractéristiques propres qui la différencient suffisamment de Lausanne pour revendiquer valablement l'implantation du Musée Cantonal des Beaux-Arts.

Morges a déjà sa politique culturelle propre qui est une culture de proximité basée sur les sociétés locales. La Commune apporte également son soutien aux Trois Petits Tours, aux écoles de musique, de théâtre, etc. Il s'agit là de structures proches de la Ville et de la région. Il y a également les 2 structures phares que sont le Théâtre de Beausobre et le Musée Cantonal Militaire et de la Gendarmerie.

En résumé, la Municipalité remercie M. Burnand pour ses questions mais elle entend se concentrer sur ses objectifs sans se disperser sur d'autres projets. La Municipalité n'entend donc pas présenter la candidature de Morges pour accueillir le Musée Cantonal des Beaux-Arts.

M. Richard BOUVIER a reçu une information sur la manifestation "Morges bouge" qui aura lieu le 5 mai. Il demande si cette manifestation s'inscrit dans le cadre du projet "Suisse bouge" qui se déroulera la semaine du 5 mai car Morges ne figure pas dans la liste des 144 communes inscrites.

De plus, M. Bouvier regrette que le parcours ne reste pas balisé toute l'année et que Morges n'ait pas également un parcours "Swiss athletic". Il s'agit de parcours Vita, plus longs et sans exercices. Ces parcours sont balisés et équipés de panneaux d'information. Ils permettent la marche ou la course sur 3 distances entre 5 et 15 km. Ces parcours sont sponsorisés par Helsana.

M. Bouvier émet le vœu que la Municipalité entreprenne les démarches nécessaires pour créer un de ces parcours en 2010 et que celui-ci soit inauguré lors du prochain "Morges bouge". Il remet à la Municipalité le dossier fourni par Swiss athletic et reste prêt à collaborer à la mise en place de ce parcours.

Mme la Syndique Nuria GORRITE répond que Morges s'était inscrite l'année dernière au programme "Go for five" initialisé par la Confédération et dont l'idée était de réunir le plus de monde possible à une heure donnée pour mettre les villes en mouvement. Morges avait alors réuni le plus grand nombre de participants. Suite à ce succès populaire, la Municipalité avait imaginé de collaborer avec "Suisse bouge" pour l'édition 2009.

Entre temps s'est tenue une table ronde avec les villes jumelles : Vertou en France, Rochefort en Belgique et Rheinfelden (AG) en Suisse. Parmi les idées émises lors de cette table ronde figurait celle d'un défi entre les villes jumelles sur le modèle du "Go for five". Le but était de mieux faire connaître ces jumelages en dehors du cercle restreint des participants aux réunions entre villes jumelles. Le défi lancé par Morges a été relevé et le 5 mai à 17 heures, aura lieu l'édition de "Morges bouge" à Beausobre et des manifestations semblables auront lieu à Vertou et Rochefort. Une information plus détaillée sera donnée lors de la séance du Conseil du mois prochain. Des podomètres seront distribués aux participants pour mesurer le nombre de pas.

Swiss athletic a modifié son concept : ce n'est plus le nombre de pas qui sera compté, mais le temps que mettent les participants à courir. La Municipalité a estimé que ce concept de compétition n'était pas assez rassembleur, le but étant de réunir le plus grand nombre de participants. La Confédération a été informée et connaît ainsi les raisons pour lesquelles Morges ne participe pas à "Suisse bouge". La situation sera réévaluée l'année prochaine.

M. Eddy STREIT rappelle que le Conseil a accepté, dans sa séance du 6 février 2008, un crédit de CHF 128'000.00 pour l'aménagement d'un terrain multisports dans le préau du Collège du Petit-Dézaley. Lors de sa mise à l'enquête, cet aménagement avait provoqué l'opposition d'habitants du quartier qui avait été levée par la Municipalité et le terrain multisports a été réalisé.

Le 13 février dernier, une lettre, forte de plus de 40 signatures d'habitants du quartier, a été remise au Président du Conseil pour faire part des nuisances de la place en question. M. Streit demande à la Municipalité ce qu'elle compte faire pour assainir la situation.

Mme la Municipale Sylvie MOREL-PODIO répond qu'une étude a été demandée au fournisseur sur la possibilité d'augmenter la hauteur du filet puisqu'il semble que le ballon passe au dessus des 5 mètres. Ensuite, les 2 portes ont été équipées de Silentblocks mais la situation n'a pas été suffisamment améliorée et elles seront remplacées la semaine prochaine par des éléments fixes. Le fournisseur facturera uniquement les frais de douane et de transport. En ce qui concerne les relations avec les habitants du quartier, plusieurs rencontres ont été organisées. Une convention a été signée par la majorité des voisins sauf deux. Une rencontre sera organisée dans un cadre plus large et réunira les habitants du quartier, l'ensemble des jeunes, les écoles, les représentants de la cellule de coordination qui comprendront Mme la Municipale Sylvie Morel, la police, un représentant des écoles, les deux travailleurs sociaux et MM. les Municipaux Denis Pittet et Michel Grivel. Pour que cette séance se passe au mieux, l'aide d'un médiateur sera demandée pour tenter d'aplanir les conflits.

M. Eric DECOSTERD demande à quoi en sont les démarches pour pourvoir au remplacement du Secrétaire du Conseil.

M. le Président Frédéric AMBRESIN répond qu'il a reçu une vingtaine de candidatures. Il va demander à la Municipalité qu'un tri préliminaire puisse être fait par M. Delaquis, Chef du personnel de la Commune. Ensuite, le Bureau rencontrera certains candidats et espère proposer des candidats au Conseil pour la séance d'avril.

La parole n'est plus demandée et le Président lève la séance à 22 h. 58.

Le Président :

Le Secrétaire :

Frédéric Ambresin

Pierre Ethenoz

Annexe : Motion du Groupe des socialistes, verts et indépendants "En faveur d'une charte pour favoriser l'achat des produits du commerce équitable".